

# ROUEDAD AR BREZHONEG

Le réseau de la langue bretonne



brezhoneg@rouedad.bzh

Le 9 février 2026

## OBJET : Devenir du plan de réappropriation des langues de Bretagne voté en décembre 2023

Monsieur le Président,

Vous avez annoncé le maintien des crédits du programme 301 (langues de Bretagne), là où d'autres programmes ont subi des baisses ou des hausses significatives, et ce, dans le contexte de contraintes budgétaires réelles de la Région Bretagne.

Nous nous inquiétons cependant du devenir du Plan de réappropriation des langues de Bretagne qui avait été adopté à l'unanimité par le Conseil régional en décembre 2023. En effet, les crédits du programme 301 étaient conformes jusqu'en 2025 à l'application de ce plan. Or, à la lecture du budget primitif 2026 et au regard des budgets votés depuis 2024, la continuité de sa mise en œuvre effective semble compromise.

En effet, ce plan prévoyait une trajectoire budgétaire pluriannuelle sur la période 2024-2027, en soutien d'une stratégie visant à accroître la transmission de la langue bretonne. Il permettait aussi aux acteurs concernés de s'inscrire dans des projets structurants à moyen terme. Cette trajectoire budgétaire avait ainsi été respectée dans les budgets primitifs de 2024 et 2025.

Le budget primitif 2026, cette fois, s'écarte de cette trajectoire à hauteur d'environ 600 000 € alors même que le document budgétaire affirme que « *l'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Plan* ». L'écart sera de près de 1 000 000 € en 2027 si le gel du plan de réappropriation des langues de Bretagne se confirme.

Nous savons les contraintes budgétaires lourdes qui pèsent sur le budget de la Région, mais nous rappelons cependant que les sommes en jeu sont loin du niveau d'engagement sur d'autres programmes régionaux structurants. Nous notons ainsi que le budget des mobilités augmente de 100 millions d'euros (+22%) ou celui des ports de 27 millions (+44%).

Pourtant, cet écart de 600 000 € ne peut être considéré comme marginal au regard de la fragilité économique des associations du secteur, déjà confrontées à un sous-financement structurel. **Cette évolution remet en question l'application du plan de réappropriation des langues de Bretagne lui-même.**

Nous rappelons encore que si nous comprenons fort bien les contraintes budgétaires réelles de la collectivité, celles-ci étaient déjà très fortes, voire plus fortes en 2025, sans remise en cause de la trajectoire initiale. D'ailleurs, entre 2025 et 2026, on observe en réalité une stabilité des recettes. Ainsi, nous avons appris qu'avec le Projet de Loi de Finances 2026 et le dispositif de péréquation entre les collectivités, la baisse des dotations cette année ne serait que de 2,6 millions d'euros, soit beaucoup moins qu'en 2025. On peut même constater que les recettes hors emprunt entre la décision modificative n°1 au budget de Mars 2025 et le budget primitif de 2026 ont en fait augmenté de 0,84%, soit une différence de + 11,53 millions.

**Nous estimons donc injuste d'amputer le plan de réappropriation linguistique de 600 000 €.**

Nombre d'associations s'étaient activement mobilisées pour obtenir ce plan et se réjouissaient enfin d'une volonté de mise en place d'une politique linguistique consolidée, vitale pour la transmission de la langue bretonne et ce même dans un contexte budgétaire déjà incertain. Les actions prévues par le plan sont actuellement mises en œuvre, notamment au moyen d'emplois créés ou pérennisés par les différentes structures, qui s'appuient sur la trajectoire budgétaire actée en 2023.

**Dans ce contexte, l'affirmation d'une « application volontariste du Plan de réappropriation des langues de Bretagne » apparaît en contradiction avec les choix budgétaires et opérationnels constatés. Il est donc nécessaire que la Région rétablisse rapidement dans son budget 2026, ou lors d'une prochaine décision modificative du budget, la trajectoire budgétaire initiale inscrite dans le plan de réappropriation.**

S'agissant de l'action 3 du plan concernant Diwan, aucune information n'est donnée sur la mise en œuvre de l'étude annoncée relative à un outil de portage foncier qui devait être initiée en 2024 alors que la question immobilière demeure centrale pour le développement et la pérennité des établissements scolaires de la fédération.

Enfin, les associations relevant du programme 301 ont été informées par courriel le 22 janvier 2026 de **l'application stricte d'un versement des subventions de fonctionnement au prorata de l'ensemble des charges réellement engagées**. Si un suivi sérieux, sur la base des comptes et de l'activité réelle des associations, se justifie pleinement, la règle annoncée produirait un effet double-peine si l'engagement d'un autre financeur ne se concrétise pas, cela en dépit des efforts de gestion responsable de nos structures employeuses.

De plus, l'application systématique de cette règle pénaliserait les structures qui prendront en cours d'exercice des mesures correctives sur les charges de leur budget en cas de réalisation de produits inférieure aux prévisions. La gestion très serrée, en temps réel, de structures qui peinent chaque année à équilibrer leur budget, s'en trouve ainsi sanctionnée. **Nous vous prions de bien vouloir suspendre la généralisation automatique de cette règle pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement**, ou, à tout le moins, de l'appliquer au cas par cas, par exemple à l'aune des fonds propres dont dispose chaque structure ou encore des emplois et activités à préserver.

**Nous vous demandons donc, au nom de l'ensemble des associations signataires, Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne, que soient respectés les engagements du plan de réappropriation des langues de Bretagne voté à l'unanimité en décembre 2023. C'est également le sens de l'avis voté par le Conseil Culturel de Bretagne concernant le programme 301 le 31 janvier dernier.**

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention et nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus sincère.

Liste des associations signataires :

<i>Al Liamm</i>	<i>Patati</i>
<i>Al Lanv</i>	<i>Radio Bro Gwened</i>
<i>Ar Falz / Skol Vreizh</i>	<i>Radio Kerne</i>
<i>Ar Redadeg</i>	<i>Radio Kreiz Breizh</i>
<i>Arvorig FM</i>	<i>Radio Naoned</i>
<i>Bannoù Heol</i>	<i>Radio Treger Goueloù</i>
<i>Bodadeg ar Gouren</i>	<i>Raok</i>
<i>Brudañ ha Skignañ</i>	<i>Roudour</i>
<i>Bruzhoneg</i>	<i>Sked</i>
<i>C'hoariva</i>	<i>Skeudenn Bro Roazhon</i>
<i>CEBEP 44 (Collectif pour l'enseignement du Breton à l'école Publique)</i>	<i>Skol an Emsav</i>
<i>Daoulagad Breizh</i>	<i>Skol Ober</i>
<i>Div Yezh Breizh</i>	<i>Stumdi</i>
<i>Divaskell Breizh</i>	<i>Telenn - Ti ar Vro - l'Ôté</i>
<i>Diwan</i>	<i>Ti ar vro Bro Gwened</i>
<i>Emglev Bro an Oriant</i>	<i>Ti ar vro Bro Leon</i>
<i>Emglev Bro Douarnenez</i>	<i>Ti ar vro Dmeurance Dinan</i>
<i>Kanomp Breizh</i>	<i>Ti ar Vro Gwengamp</i>
<i>KEAV (Kamp Etrekeltieg ar Vrezhonegerien)</i>	<i>Ti ar vro Kemper</i>
<i>Keit Vimp Bev</i>	<i>Ti ar Vro Kemperle</i>
<i>Kelennomp!</i>	<i>Ti ar vro Landerne Daoulaz</i>
<i>Kevre Breizh</i>	<i>Ti ar vro Bro Pondi</i>
<i>KLT - Ti ar Vro Montroulez</i>	<i>Ti ar vro Treger</i>
<i>Kuzul ar Brezhoneg</i>	<i>Ti Brezhoneg ar Vro Vigouden</i>
<i>Mervent</i>	<i>Ti Douar Alre</i>
<i>Mat ar jeu Teatr</i>	<i>Timilenn</i>
<i>Mignoned Ar Brezhoneg</i>	<i>Yezhoù ha Sevenadur</i>
<i>Mouladurioù Hor Yezh</i>	